

INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la loi NOTRe donne la compétence mobilité à la Région NORMANDIE.

Pour la rentrée de septembre 2019, la Région Normandie organisera entièrement le transport scolaire de toutes les Autorités Organisatrices de Second Rang (AO2).

Pour appliquer les règles de cette loi, la Région harmonise les tarifs pour toutes les AO2 soit : 55€ pour les enfants de primaire et de maternelle et 110€ pour les enfants du secondaire (collégiens et lycéens).

Cependant, étant donné que la CCEMS va fusionner avec la CASE le 1^{er} septembre 2019, les 2 collectivités ont décidé d'appliquer les tarifs établis par la CASE pour que tous les enfants du territoire en bénéficient soit :

- 40€ pour les enfants de maternelle et primaire

- 63€ pour les enfants du secondaire

Les inscriptions débuteront le 18 juin 2019, sur le site internet de la Région Normandie : <https://www.normandie.fr/tranportccolaire> .

L'inscription et le paiement s'effectueront par CB directement sur le site (possibilité de payer en plusieurs fois).

Cependant il sera toujours possible d'envoyer les dossiers papiers complets accompagnés du règlement à :

**REGION NORMANDIE
Service transport de l'Eure
19 rue Saint Louis
27 000 EVREUX**

Une fois les dossiers saisis par la région, les titres de transport seront envoyés directement aux familles.